

## AVIS DE MARCHE

Ministère de la culture et de la communication  
Direction de l'architecture et du patrimoine  
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie,  
de l'inventaire et du système d'information  
182 rue Saint-Honoré  
75033 Paris cedex 01

### REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES NOUVELLES EVOLUTIONS DU COMMERCE ETHNIQUE

### REGLEMENT DE CONSULTATION

### **Article 1er - OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation porte sur l'exécution des prestations suivantes :

Etude en vue d'appréhender les nouvelles évolutions du commerce ethnique, en particulier vis-à-vis des nouvelles catégories sociales désignées sous le terme de « bourgeois-bohêmes ».

### **Article 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est faite en application de l'article 28 du code des marchés publics : marché à procédure adaptée.

### **Article 3 – DUREE DU MARCHE**

La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de sa notification.

### **Article 4 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Article 5 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation du présent marché sur le site du Ministère de la culture et de la communication : <http://www.culture.gouv.fr> (rubrique appels d'offre).

Ils peuvent également se procurer le dossier en adressant leur demande par fax ou par courriel à :  
Christian Hottin – Direction de l'architecture et du patrimoine – sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information – Mission ethnologie - 182 rue Saint-Honoré – 75001 Paris - tél : 01 40 15 77 37 – fax : 01 40 15 87 33 – courriel : christian.hottin@culture.gouv.fr

Les candidats transmettront leur candidature et leur offre sous pli cacheté par voie postale ou dépôt à l'adresse suivante : Direction de l'architecture et du patrimoine – Secrétariat de la mission ethnologie (pièce 20 29) – 182 rue Saint-Honoré – 75001 Paris.

- L'enveloppe contenant le dossier de candidature portera la mention suivante :  
Etude commerce ethnique – candidature – ne pas ouvrir
- L'enveloppe contenant l'offre portera la mention suivante :  
Etude commerce ethnique – offre – ne pas ouvrir

Elles ne porteront pas d'indications sur l'identité du soumissionnaire.

L'expéditeur devra tenir compte des délais d'acheminement, la Direction de l'architecture et du patrimoine – sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au **jeudi 16 octobre 2008 à 15 heures**.

## **Article 6 - CONTENU DES CANDIDATURES**

L'enveloppe contiendra les documents suivants :

### **Situation juridique :**

- Déclaration du candidat DC4
- Déclaration du candidat DC5
- Déclaration du candidat DC7
- Extrait K-bis

### **Références professionnelles et capacité technique :**

Les candidats devront justifier pour les 3 dernières années de sérieuses références et compétences (qualité et respect des délais d'exécution) eu égard à la nature et au volume des prestations à réaliser au titre du présent marché conformément aux caractéristiques principales du marché et aux critères de sélection mentionnés ci-après. Les candidats devront produire une liste de références acquises au cours des 3 dernières années pour des prestations similaires ou identiques (précisant par candidat le nom et les références des clients avec le n° de téléphone d'un contact, la date et la durée des prestations, la nature précise des prestations, le volume et le montant des prestations).

## **Article 7 – CONTENU DES OFFRES**

L'offre contiendra les documents suivants :

- l'acte d'engagement, renseigné, daté et signé et ses éventuelles annexes
- le devis détaillé
- le mémoire justificatif portant sur la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, daté, paraphé et signé.

Le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières conservés par l'administration feront foi.

## **Article 8 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1 – Méthodologie et adéquation de l'offre avec le CCTP (pondération : 70%)
- 2 – Prix de la prestation (pondération : 30%)

Le jugement du choix de la méthodologie et de l'adéquation de l'offre avec le CCTP sera apprécié en tenant compte des indications fournies par le candidat dans son mémoire justificatif fourni avec son offre. Le jugement du prix de la prestation sera apprécié en tenant compte des prix renseignés dans le devis détaillé.

## **Article 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à :  
Direction de l'architecture et du patrimoine – Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de  
l'inventaire et du système d'information – Mission ethnologie (182 rue Saint-Honoré – 75001 Paris) –  
fax : 01 40 15 87 33

Renseignements complémentaires :

- M. Christian HOTTIN  
tél : 01 40 15 77 37  
courriel : christian.hottin@culture.gouv.fr
  
- Mme Sylvie GRENET  
tél : 01 40 15 85 76  
courriel : sylvie.grenet@culture.gouv.fr